

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 53 (1902)
Heft: 5

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est certain qu'une préparation du sol intense et appropriée aux circonstances locales, a la plus grande part à la réussite des cultures forestières. Plus le sol est dur et compacte, plus les avantages de l'agriculture se feront sentir. — Le reboisement revient naturellement à meilleur marché dans un sol ameubli de la sorte, que s'il faut planter dans un sol non défriché. Il y aurait donc dans le défonçage avantage pécuniaire même si l'on ne retirait aucun loyer du terrain. — L'accroissement de la plantation sera plus fort, du moins durant les premières années, et aussi longtemps que les racines se trouvent dans le terrain ameubli et sa réussite est encore favorisée par l'extirpation des mauvaises herbes qui souvent entravent la crue des plantons. Cette opération se fait sans frais pour le propriétaire, grâce à la culture agricole. En admettant que la croissance plus active des premières années, cesse à mesure que les racines atteignent le sol non remué, il n'en est pas moins vrai que ces plantons auront une avance sur d'autres, plantés dans un terrain ordinaire. Ils auront et plus vigoureux, ce qui ne sera certes pas à dédaigner dans les expositions sujettes aux gelées tardives, ou dans un terrain où surtout davantage de racines et de radicelles, seront plus forts les mauvaises herbes et les bois blancs se propagent avec abondance. — Il est aussi très facile d'établir des pépinières volantes dans les coupes abandonnées à l'agriculture, car le défonçage est déjà fait. —

C. B.

(A suivre.)



Affaires de la Société.

Réunion de la Société des forestiers suisses, à Liestal, en 1902.

Le Comité local a été composé de la façon suivante :

Président, M. le conseiller d'Etat Rebmann, directeur du Département de l'Intérieur ; vice-président, M. Müller, forestier cantonal ; membres, MM. le D^r A. Grieder, conseiller d'Etat ; J. Stutz, conseiller aux Etats ; A. Brüderlin et E. Erb, conseillers communaux ; A. Garonne, inspecteur des forêts, à Liestal.

A part les opérations statutaires et les rapports du Comité permanent sur les objets qui lui ont été renvoyés dans la dernière assemblée générale, l'ordre du jour comprendra :

- a. Les taillis composés et leur conversion, en tenant compte plus particulièrement des conditions de Bâle-Campagne. Rapporteur M. Müller, forestier cantonal.
- b. Nécessité d'une statistique forestière suisse. But et moyens. Rapporteur M. Flury, premier assistant de la station centrale des essais forestiers.

Les excursions habituelles auront lieu dans les forêts de Liestal, puis dans celles des communes voisines, de même que dans la partie montagneuse du canton (Waldenburg, Langenbruck).



Communications.

Inscription de l'inventaire détaillé dans le cahier d'aménagement.

Le *service forestier neuchâtelois* vient d'adopter un formulaire d'aménagement qu'il sera le premier à posséder. C'est le registre des inventaires. Ce formulaire, emprunté à la comptabilité de la méthode du contrôle, est destiné à recevoir pour chaque division, en tant que l'on a fait le dénombrement intégral du matériel qu'elle contient, le résultat détaillé de l'inventaire. Ce formulaire est le supplément naturel de celui de la description spéciale. Qu'y a-t-il en effet de plus parlant, de plus descriptif que le détail de l'inventaire?! L'ôn est étonné seulement que jusqu'ici ce détail ait été exclu du plan d'aménagement et relégué parmi les notes de l'aménagiste, notes souvent introuvables, ou indéchiffrables par un autre que celui qui les a établies. Cela surtout parce que les administrations exigent en général non pas ces notes mises au propre, mais le carnet même employé sur le terrain, qui suivant les circonstances est très usé et en lambeaux. La véritable place de l'inventaire détaillé d'une forêt n'est pas dans ces notes chiffonnées, mais bel et bien dans le cahier d'aménagement lui-même. Il faut que l'inventaire puisse être consulté facilement, c'est-à-dire qu'il soit inscrit au propre et à une place où on le retrouve sans peine.

Il ne suffit pas en effet d'inscrire dans le plan les totaux résultant du cubage, ainsi que cela se fait à peu près partout aujourd'hui, surtout encore avec exclusion du nombre d'arbres. Ces totaux ne disent rien et ne peuvent rien signifier. En trouvant par exemple dans les aménagements la note : — „Division 5. Matériel total 6400 m³“, —